



0 766 55

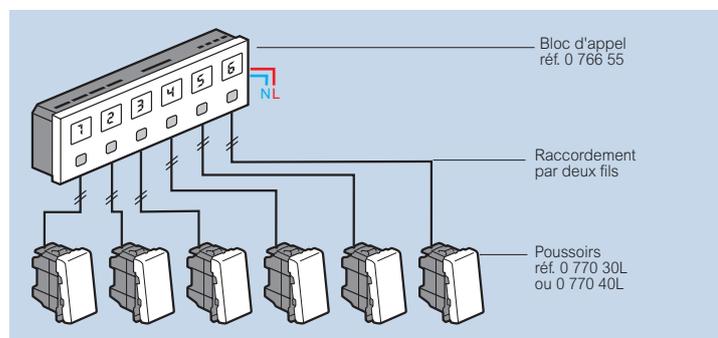


Tableau de choix boîtes, supports et plaques p. 910-911

Convient pour hôtels, établissements d'enseignement, maisons de retraite non médicalisées
 Permettent la centralisation de 1 à 6 appels par voyants lumineux
 Commande de l'appel par bouton-poussoir
 2 fils par direction
 Enregistrement des appels par voyants lumineux numérotés et signal sonore fugitif
 Possibilité d'enregistrer plusieurs appels simultanément
 Effacement individuel pour chaque direction
 Livrés avec numéros
 Possibilité d'utiliser une alimentation secourue 12 V pour blocs TBTS 12 V

Réf.	Blocs d'appels
0 766 55	Modules de 6 directions Permettent de composer des tableaux d'appels suivant les besoins 6 modules Avec alimentation incorporée 127/230 V~ - 50/60 Hz
0 766 57	Pour alimentation extérieure TBTS 12 V (non fournie)

Réf.	Bloc report 6 directions
0 766 56	6 directions Permet le report à distance des appels 6 modules

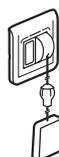
Réf.	Poire d'appel
0 783 62	Avec contact à ouverture/fermeture 2 A Equipée d'un cordon de 2 m Avec fixe-entraxe 12 mm pour prise 2P réf. 0 771 50



Réf.	Prise pour poire d'appel
0 766 63L	Prise pour poire d'appel ou alarme biomédicale Entraxe 12 mm Livrée sur plaque 2 modules réf. 0 788 02L avec obturateur



Réf.	Bloc d'appel sanitaire
0 766 64L	Bloc d'appel sanitaire avec poussoir (NF/NO) à tirette verticale et voyant à LED incorporé



■ Appliques têtes de lit :

Test d'auto-extinction

Le procès verbal d'essai concernant la conformité au règlement de sécurité contre l'incendie est réalisé par un organisme indépendant. Il s'agit d'un essai d'auto-extinction suite à l'application d'un fil incandescent sur le luminaire. La qualification du luminaire se fait suivant la température du fil appliqué et le temps mis par la flamme à s'éteindre : 850° et 30 secondes maxi donnent une qualification pour les ERP.

Marquage CE

Le marquage CE est un marquage obligatoire pour les luminaires. Il s'agit d'une auto-déclaration du fabricant qui engage son signataire uniquement. Il n'y a pas de vérification par des organismes extérieurs. Elle repose sur des directives et des normes précises qui encadrent la fabrication des luminaires d'un point de vue sécurité électrique et compatibilité électromagnétique. Pour la sécurité électrique, il s'agit de la norme EN 60 598 dite Norme Luminaire. Elle s'assure de la conformité électrique des montages et plus largement de tous les aspects de sécurité électrique pour l'utilisateur. La norme NF EN 60 598-2-25 est spécifique aux luminaires pour l'hospitalier et les établissements de santé. Pour la compatibilité électromagnétique, plusieurs normes font référence pour les luminaires. Il s'agit de s'assurer que le luminaire en fonctionnement ne va pas perturber d'autres appareils électriques et/ou électroniques comme des télévisions, des alarmes, voire des pacemakers. D'un autre côté, il s'agit de s'assurer que ces appareils électriques ou électroniques ne perturbent pas le fonctionnement des luminaires (leur allumage par exemple) :

- NF EN 12464-1 et NFX 90-003-1 normes d'installation des luminaires et éclairage de lieux de travail intérieur
- NF EN 61547 norme CE luminaires immunité
- NF EN 55015 norme CE luminaires rayonnement
- NF EN 61000-3-2 norme CE luminaires harmoniques secteur

■ Appel infirmière BUS/SCS

Conforme à la norme VDE sur les systèmes d'appel pour hôpitaux, maisons médicalisées et établissements similaires :

- DIN VDE 0834-1 prescriptions pour les équipements, leur installation et leur fonctionnement
- DIN VDE 0834-2 conditions environnementales et compatibilité électromagnétique

Les voyants liés à la signalisation hospitalière répondent à la norme générale NF EN 60 073 qui donne les principes de codage des couleurs.